

Trame d'Heure d'Info Syndicale – Educ Prio – Réforme 2021

A. Le contexte

Entretien de Nathalie Elimas : *Interrogée par la commission de l'éducation du Sénat le 2 décembre, Nathalie Elimas, secrétaire d'Etat à l'éducation prioritaire, entretient le flou sur les moyens donnés à la réforme des Rep. Rien n'est clair : ni les critères d'entrée dans la nouvelle éducation prioritaire, ni l'existence même de moyens supplémentaires pour les expérimentations. L'hypothèse d'économies réalisées sur le dos de l'éducation prioritaire sort renforcée de cette audition. Les éléments d'analyse sur le site de l'OZP [dans cet article](#)*

Sur la base du rapport Mathiot-Azéma disponible [sur le site du ministère](#), qui pointe une « inefficacité du dispositif ZEP », et dont nous ne partageons évidemment pas les critères d'évaluation, l'analyse, les conclusions. Petit rappel du contenu du rapport :

Le 7 novembre 2019, dans la foulée de son train de réformes du lycée et de la voie professionnelle, le ministère Blanquer dévoilait, au travers de la publication d'un rapport commandé à une inspectrice générale de l'éducation, Ariane Azéma et au directeur de sciences Po Lille, Pierre Mathiot, le cadre dans lequel il entend conduire la réforme de l'éducation prioritaire.

Au cœur du projet, la volonté de rompre les Zones d'Education Prioritaire et une politique de moyens assise sur le principe de « donner le plus à ceux qui ont le moins ». Concrètement le rapport annonçait la réduction du périmètre de l'éducation prioritaire aux seuls réseaux (REP+), eux-mêmes étroitement limités aux seuls quartiers estampillés politique de la ville.

Pour le reste des établissements et écoles dépendant actuellement des REP et pour les lycées relevant avant la réforme de 2014 de l'éducation prioritaire, le rapport préconisait la fin pure et simple de la labélisation nationale. À la place, il recommandait une politique de contractualisation, pilotée au plan académique. En clair, il s'agissait de conditionner l'attribution de maigres moyens supplémentaires, pris sur l'enveloppe académique, à l'entrée dans une démarche de pilotage par objectifs et d'évaluation systématique. Le tout visant évidemment à réduire à la fois le périmètre des établissements concernés.

B. Pourquoi détruire l'éducation prioritaire ?

Parce que comme le dit notre Dasen, Vincent Stanek, on ne va quand même pas donner toujours aux mêmes...

- 1) [Notre tract CGT](#) est une bonne entrée en matière pour saisir les enjeux du débat
- 2) [L'analyse de Marc Douaire](#), président de l'OZP précise : « *Passer d'une logique de politique territorialisée à une politique d'établissement constitue une rupture profonde dans la philosophie éducative gouvernementale. La lutte contre les inégalités ne relèverait plus d'un projet mobilisant le réseau et ses partenaires (services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, associations...) mais d'un contrat passé entre le rectorat et un établissement. La notion de réseau, qui traduit la volonté politique de renforcer la continuité et la cohérence pédagogique et éducative tout au long de la scolarité obligatoire, est abandonnée ipso facto, sans évaluation, sans bilan au profit du vieux modèle libéral de l'établissement autonome, sur le modèle de l'enseignement privé, ouvrant ainsi le chemin au vieux fantasme de la mise en concurrence des établissements entre eux.*

Ce changement de philosophie repose aussi sur une volonté d'effacement des mesures de priorisation en faveur des ghettos urbains au profit des territoires ruraux et de l'enseignement privé. »

- 3) Dans Médiapart, Jean-Yves Rochex, spécialiste en sciences de l'éducation, voit dans ces mesures annoncées le risque d'une disparition de l'éducation prioritaire. [Article sur le site de l'OZP](#)

Comme le fait remarquer à juste titre J-Y. Rochex, le remplacement des réseaux REP par les contrats locaux d'accompagnement entre les établissements et le rectorat, et en même temps l'élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire à de nouvelles zones rurales, indique clairement la nature des choix qui sont engagés : dissoudre le cadre de référence de l'éducation prioritaire et renoncer à une politique d'attribution des moyens fondée sur la seule reconnaissance d'une priorité de besoin. L'éducation prioritaire vise d'abord les quartiers et établissements où se concentrent les inégalités et la ségrégation, parce que c'est là que se constatent les plus fortes inégalités d'accès au service public d'éducation. Enfin Rochex souligne à raison que l'éducation prioritaire ne relèvera plus pour une large part de priorités fixées nationalement. Dans ce cadre, le danger est bien une soumission plus grande aux élus et collectivités locales. Avec le risque accru d'un détournement des moyens.

On pouvait avoir l'impression d'avoir affaire à deux Cassandre, mais malheureusement, le CLA, contrat local d'accompagnement est bel est bien sorti du chapeau sous la forme d'une sollicitation dans l'urgence des chefs d'établissement des lycées accompagnés le mercredi 9 décembre à 17h : le DASEN leur a commandé des projets et une mise en activité de leurs équipes pour le 16 décembre 18h : produisez des projets, soyez créatifs. Injonction brutale retransmise telle quelle aux personnels, avec un flou entretenu au début sur la conditionnalité de cette offre : est-ce que la DHG de 2021-2022 risquait d'être amputée en cas de refus ?

Certain.es chef.fes d'établissement ont heureusement décidé de rassurer leurs personnels tout de suite : issus de la réserve ministérielle, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets dans le cadre de l'expérimentation sont bien séparés des moyens de la labellisation académique « lycées accompagnés »... Pour le moment...

Vendredi 11 décembre, lors d'une audience portant sur les lycées ZEP réunissant syndicats de l'éducation et rectorat d'Aix Marseille (M. Marin, secrétaire général, M. Lazzarini, secrétaire général adjoint), les syndicats ont manifesté leurs inquiétudes concernant l'éducation prioritaire en lycée et rappelé la nécessité d'un cadre national reposant sur des critères transparents ainsi qu'une politique ambitieuse d'attribution de moyens.

Nous en avons profité pour porter le débat sur les CLA et leurs enjeux. Les établissements concernés par l'expérimentation relèveraient de critères « proches de ceux de l'éducation prioritaire », mais également de critères de ruralité (?), des éléments RH comme la stabilité des équipes, et la « valeur » des projets proposés. Aucune réponse n'a été apportée sur l'évaluation, tout cela reste bien nébuleux, le rectorat lui-même n'ayant pas l'air de bien savoir de quoi ils parlaient (contradictions, retours en arrière...). Les moyens alloués sont dans un éventail de moyens possibles mais pas de postes, ni enseignants, ni atss, ni vie sco...

C. Quelle réponse ?

- Proposer un projet : 4 pages CGT : [de quelle éducation prioritaire avons-nous besoin ?](#) A un déni des besoins, nous opposons un projet qui donne réellement plus à celles et ceux qui ont moins.
- Etre dans l'action : à la rentrée, une AG est prévue le mercredi 6 janvier de 14h à 16h30 pour construire et coordonner la mobilisation. Cela nous permettra de mettre en place une coordination de tournées par secteur, proposer des HIS dans les bahuts les moins mobilisés, renforcer l'action des camarades isolés.

[Communiqué lycées zep aix marseille](#)

[Mobilisation du 26 janvier .](#)